



## AVENANT N° 5 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PLURIANNUELLE DU 25 JUILLET 2019

### ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

#### **Laval Agglomération**

1 place du Général Ferrié CS 60809 53008 Laval Cedex

Siret n° 200 083 392 00015

code APE : 8411Z

représentée par son Président, en vertu d'une délibération du bureau communautaire du 16 janvier 2023, dénommée ci-après Laval Agglomération

**d'une part,**

### ET :

**L'OFFICE DE TOURISME DE LAVAL AGGLOMÉRATION**, association régie par la loi du 1er juillet 1901 dont le siège social est à LAVAL, 84 avenue Robert Buron, représentée par son Président,

Ci-après désignée par les termes "Office de tourisme"

**d'autre part,**

En application de l'article 5 de la convention d'objectifs et moyens pluriannuelle en date du 25 juillet 2019, le montant de la subvention attribuée par Laval Agglomération doit faire l'objet chaque année d'un avenant.

### **Ceci exposé, Il est convenu et arrêté ce qui suit**

#### **ARTICLE 1 – OBJET ET MISSIONS**

Au titre de l'année 2023 Laval Agglomération attribue à l'Office de Tourisme de Laval Agglomération, une subvention globale de fonctionnement de 804 310 € et une subvention d'investissement de 30 000 €.

Celle-ci se décompose comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Montant de la subvention</b>
Missions générales	724 000 €
Les Thermes - Entrammes	21 660 €
Camping Coupeau St Berthevin	16 000 €
Halte Fluviale Laval	42 650 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>804 310 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>Montant de la subvention</b>
Thermes d'Entrammes	Écran 65' + tablette	2 000 €
Halte fluviale Laval	Développer le parc de VAE	10 000 €
Camping de coupeau	Machine à laver	5 000 €
-	Création 3 pistes VTT- ½ cyclo-gravel-2 trail	8 000 €
Camping de Coupeau et aires de camping-cars	Panneaux d'entrée de sites communautaires	5 000 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>30 000 €</b>

## **ARTICLE 2 – VERSEMENT SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT**

Le versement de la subvention de fonctionnement interviendra, après la signature du présent avenant et selon les procédures comptables en vigueur, à savoir :

- 1er acompte de 50 % de la subvention à la signature de l'avenant à la convention soit 402 155 €
- 2e acompte de 25 % de la subvention en août soit 201 077,50 €
- 3e acompte de 20 % de la subvention en octobre soit 160 862 €
- le solde de 5 % de la subvention en février 2023 soit 40 215,50 € sur présentation d'un bilan financier et rapport d'activités intermédiaires. Ce solde sera versé sous réserve du résultat financier de l'Office de tourisme.

## **ARTICLE 3 : VERSEMENT SUBVENTION D'INVESTISSEMENT**

Le versement de la subvention d'investissement interviendra sur production des justificatifs de factures

## **ARTICLE 4**

Les autres articles de la convention d'objectifs et moyens pluriannuelle du 25 juillet 2019 restent inchangés.

Fait en 2 exemplaires originaux

À Laval, le

Le Président de Laval Agglomération,

Le Président de l'Office de Tourisme de Laval Agglomération,

Florian Bercault

Patrick Péniguel